

Paris, le 27 mars 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement **COGEFI PROSPECTIVE** (part P : FR0010762518 / part I : FR0010765719) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

### **1- L'opération**

Nous avons décidé d'élargir notre offre d'investissement en créant une nouvelle catégorie de part (SI), dont les caractéristiques seront les suivantes :

- Montant de la part : 1 000 euros
- Minimum de 1<sup>ère</sup> souscription : 125 000 euros
- Souscription suivante : 1 part
- Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
- Tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels
- Frais de gestion : 1% TTC de l'actif net
- Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 2% maximum
- Commission de rachat : néant
- Commission de surperformance : 20% TTC maximum l'an de la performance au-delà du **STOXX Europe Total Market Small EUR**, dividendes nets réinvestis.

Nous avons également décidé de supprimer la part I de votre FCP, celle-ci n'ayant plus de porteur.

Ces modifications seront mises en œuvre à compter du **1er mai 2020**.

Si les termes de cette opération ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat n'étant appliquée par le Fonds.

### **2- Les modifications entraînées par l'opération**

- Le profil de risque :  
Modification du profil de rendement/risque : NON  
Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Les frais :  
Augmentation des frais : OUI

### **Modification de la rubrique Frais et Commissions :**

- Les frais de gestion financière sont abaissés à **2,20% TTC maximum** pour les parts P contre maximum 2.40% TTC auparavant et instaurés à **1% TTC maximum pour les parts SI**. Par ailleurs, l'assiette sur laquelle sont calculés ces frais est modifiée à l'«**Actif Net** » au lieu de l'«**Actif Net hors OPCVM** » ce qui constitue un élargissement de l'assiette des prélèvements.
- Les commissions de surperformance pour la part P et la part SI, nouvellement créée, sont désormais au taux de **20% TTC maximum** l'an au-delà du STOXX Europe Total Market Small Eur, dividendes nets réinvestis, si la performance est positive.
- La clôture de la part I entraîne la suppression de la commission de surperformance qui lui était attachée.

**Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de toutes les modifications apportées.**

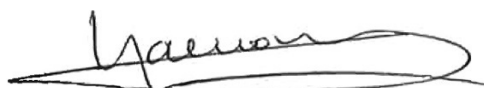
### **3- Les éléments à ne pas oublier**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris, sur le site internet [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr) ou par e-mail : [contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr). Le prospectus du fonds est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de **COGEFI GESTION–11, rue Auber–75009 Paris** ou par E-mail : [contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr).

Les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- si vous souhaitez participer à cette opération, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur ;
- si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez sortir sans frais à tout moment.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Hugues AUROUSSEAU

Président

## ANNEXE : Tableau comparatif des éléments modifiés

### Avant

Frais facturés à l'OPCVM Parts P et Parts I :	Assiette	Taux barème Parts P	Taux barème Parts I
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	<b>Actif net (hors OPCVM)</b>	<b>2,40% TTC</b> maximum	1,50% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction France	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC  <u>Obligations</u> Maximum 0,12% TTC  <u>Produits structurés</u> Maximum 0,60% TTC	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC  <u>Obligations</u> Maximum 0,12% TTC  <u>Produits structurés</u> Maximum 0,60% TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction Etranger	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC
Commission de surperformance	Actif net	<b>Néant</b>	15,00% TTC maximum l'an de la performance au-delà du STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis

### Après

Frais facturés à l'OPCVM Parts P et Parts SI :	Assiette	Taux barème Parts P	Taux barème Parts SI
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	<b>Actif net</b>	<b>2,20% TTC</b> maximum	1% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction France	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC  <u>Obligations</u> Maximum 0,12% TTC  <u>Produits structurés</u> Maximum 0,60% TTC	
Commissions de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction Etranger	<u>Actions</u> Maximum 0,60% TTC	
Commission de surperformance	Actif net	<b>20% TTC</b> maximum l'an de la performance au-delà du STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis	